

Conditions générales de vente

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1 Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne (CCID).

1.2 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par la CCID sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties.

En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par la CCID à l'acquéreur.

1.3 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de la CCID seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la Chambre et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 3 - Commandes

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et acceptée par notre société, accompagnée du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Article 4 - Livraisons

4.1 Délai

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ;

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

4.2 Réception

La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant. Toute réserve devra être confirmée par écrit par lettre avec AR dans un délai de 3 jours à compter de la date de livraison.

Article 5 - Tarif - Prix

5.1 Tarif

Notre tarif s'applique à tous nos clients, à la même date. Celui-ci pourra évoluer en cours d'année.

Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

5.2 Prix

Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes et en Euros

Le prix sera payable selon les modalités suivantes :

- par chèque à réception de la facture, à l'ordre de la CCI Dordogne;

- par tout autre moyen de paiement prévu au contrat.

En outre, il faut rappeler au dos du chèque le N° de facture ou joindre le coupon détachable

Article 6 - Modalités de paiement

6.1 Paiement

La date d'échéance figure sur la facture.

6.2 Non-paiement

6.2.1 Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client

6.2.2 En outre, la CCID se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Article 7 - Garantie des vices apparents et cachés

7.1 Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 4.

7.2 Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le client plus de 3 jours après la livraison des produits

Article 8 - Attribution de juridiction

8.1 L'élection de domicile est faite par la CCID, à son siège social.

8.2 Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par la Chambre, ou au paiement du prix, sera porté devant les tribunaux du ressort du siège social de la CCID, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 9 - Renonciation

Le fait pour la CCID de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 10 - Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.